

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Blouin, de la susdite municipalité,

Qu'une séance extraordinaire en vue de l'autorisation de paiements pour le fournisseur Charles Auguste Fortier aura lieu le lundi 16 janvier 2023 à 20 h 45 à la mairie de Sainte-Pétronille, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

Que les points suivants seront à l'ordre du jour:

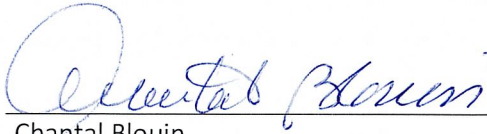
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de paiements - Charles-Auguste Fortier
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Donné à Sainte-Pétronille, ce 6^e jour de janvier 2023

Chantal Blouin
Directrice générale / greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Chantal Blouin, directrice générale / greffière-trésorière par intérim, du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre le 6^e jour de janvier deux mille vingt-trois et le 15^e jour de janvier deux mille vingt-trois. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de janvier deux mille vingt-trois.



Chantal Blouin

Directrice générale / greffière-trésorière par
intérim